

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 juillet 2016

Présents : Daniel VINOT, Norbert JEAN, Marie-Claire LEVAL, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Frédéric PERROSE, Francis GUILLET, Joris HURIOT, Patrick CHASSARD, Christelle LOMBARD, Marie-Christine RENAUDOT.

Absents : Guy REBOUT (pouvoir à M. VINOT), Magali CHATELAIN (pouvoir à M. JEAN), Brice MARLANGEON, Gaëtan KANY.

### **1) Fixation des tarifs de location de la halle publique**

Le dossier nécessitant encore une réunion de préparation, le Maire décide de reporter le point.

### **2) Fixation d'un tarif de mise à disposition du tracteur avec chauffeur**

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans certains cas, la Mairie peut être amenée à effectuer des travaux pour le compte de structures telles que l'association foncière ou de tiers à l'exclusion des particuliers ou encore dans le cadre du schéma de mutualisation mis en place par la communauté de communes.

Il propose à l'assemblée de fixer le prix horaire de mise à disposition du tracteur avec son chauffeur à 41.00 € (carburant compris).

**Unanimité**

### **3) Proposition de se joindre au second groupement d'achat créé par la Communauté Urbaine du Grand Nancy**

Le Maire explique que l'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que, depuis cette même date, les tarifs réglementés pour les consommateurs non domestiques n'existent plus dès lors où leur consommation est supérieure à 30 MWh/an.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) met en place pour la seconde fois un groupement d'achat et permet à toutes les communes lorraines de s'y joindre.

Le précédent marché initié le pour les années 2015 – 2016 a permis à ses adhérents, compte tenu des volumes achetés d'enregistrer des économies de l'ordre de 15%.

Le maire indique que la participation à l'indemnisation du coordonnateur s'élève à 0.5 €/MWh/an et serait, compte tenu de la consommation actuelle, de l'ordre de 90 € pour la commune.

Les contrats actuels arrivant à échéance le 30 septembre 2017, les sites de la commune rejoindront automatiquement le groupement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Unanimité**

### **4) Vote de crédits - Opération d'ordre portant sur les garages Grandhayé**

En 2014, la Mairie a procédé aux fins de le démolir, à l'achat d'un hangar propriété Grandhayé.

L'opération d'achat a généré une inscription à l'actif de la Commune et la démolition du bien a généré l'effet inverse et se traduit par une sortie de l'actif.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la régularisation par une opération d'ordre.

**Unanimité**

**5) Personnel Communal - Proposition de création d'un Compte Epargne Temps au bénéfice des agents communaux.**

Le Maire expose l'intérêt de la mise en place de cet outil qui permet à l'agent de l'alimenter par : le report de congés annuels, le report de jours de fractionnement, le report de jours de RTT.

Ces possibilités strictement encadrées doivent répondre à des règles particulières fixées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Elles seront communiquées aux agents.

**Unanimité**

**6) Plan Local d'Urbanisme(PLU) et recodification des articles du code de l'urbanisme**

Le Maire explique au Conseil Municipal que de nouvelles dispositions portant sur le code de l'urbanisme sont apparues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les numéros d'articles étant recodifiés, il sera désormais indispensable de se référer à une table de concordance pour adapter les renvois aux mêmes articles. Le Préfet indique que la délibération du conseil municipal devra être jointe à cette table.

**Unanimité**

**7) Préparation à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale – Accord du Conseil Municipal sur l'arrêté de projet de périmètre de la future communauté de communes.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer au sujet de l'arrêté préfectoral dressant projet de périmètre de la future communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt, de celle du secteur de Dompaire, avec extension aux communes de Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval issues de la communauté de communes de la Moyenne Moselle, avec extension à la commune de Rancourt issue de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés, donne son accord sur le projet de périmètre ci-dessus décrit.

**8) Soutien à la candidature de Paris et de la France aux JO de 2014**

Le Maire fait lecture du courrier du Président de l'association des Maires de France exposant qu'au-delà de la candidature de Paris, c'est celle de la France.

**Unanimité pour la candidature**

**9) Soutien au collectif vosgien anti Grand Marché Transatlantique(GMT) regroupant les accords TAFTA (Trans Atlantic Free Agreement) et CETA entre Union Européenne et Canada**

Le Maire expose au Conseil Municipal que ces accords pourraient être ratifiés prochainement et qu'ils présentent des risques importants dans plusieurs domaines, tel celui de l'agriculture paysanne européenne et française menacée par les fermes usines d'outre Atlantique.

La réduction des barrières tarifaires, l'importation massive de viande bovine auraient des conséquences catastrophiques pour notre agriculture.

L'harmonisation des normes sociales, environnementales et sanitaires faciliterait le libre échange entre les Etats-Unis et le continent européen au détriment de ce dernier. Ces traités mettent par exemple en péril les appellations d'origine contrôlées et protégées.

Le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer radicalement à la ratification du traité TAFTA et d'inviter le gouvernement à rompre le secret établi en révélant aux citoyens français le contenu du traité CETA.

**Unanimité**